



COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

Séance du 7 novembre 2017

– Procès-verbal –

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail s'est réuni le 7 novembre 2017 à 10 h au SDIS du Nord – 65 Place Rihour, sous la présidence de M. Jacques HOUSSIN, Président du CHSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président du CHSCT
2^{ème} Vice Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole de Lille, Maire de Verlinghem
- M. Henri GADAUT – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Wattrelos
- Mme Barbara COEVOET - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Annie LEYS - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Wattignies

- M. Jean-Marc GOSSET – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord

Membres représentant le Personnel :

- M. David MIRLAND – Titulaire
CIS Denain – CGT
- M. François MASSIN – Titulaire
Groupement 5 – CGT
- M. Hugues TETAERT – Titulaire
CIS Roubaix – CGT
- M. Guillaume PIWON – Titulaire
CIS Valenciennes - CGT
- M. Sébastien WATRY - Titulaire
Groupement Construction et Travaux – SNSPP-PATS-FO
- Mme Valérie MULLOT – Titulaire
Mission Volontariat et Citoyenneté G2 – Avenir Secours
- M. Jean-François PANZERA – Titulaire
CIS Vallée de la Lys – CFTC
- M. Bruno LESCORNEZ – Titulaire
CIS Fort-Mardyck – SUD
- M. Angélo CARLUCCI – Suppléant
CIS Orchies – CGT
- M. Jonathan VERO – Suppléant
CIS Lille Bouvines – CGT
- M. Jérémy DOURS – Suppléant
CIS Tourcoing – CGT
- M. Maroine FATHALLAH – Suppléant
CIS Hautmont– CGT
- M. Mickaël DESLOOVER – Suppléant
CIS Vieux Condé – SNSPP-PATS-FO
- M. Grégory VERCOUTRE – Suppléant
CIS Seclin – Syndicat Autonome
- M. David CAMBRE – Suppléant
CIS Armentières – SUD

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Nicolas SIEGLER – Titulaire
1^{er} Vice Président du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Cambrai
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Maire de Bergues
- M. Aimé DUQUENNE – Titulaire
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de LILLE, Maire de Gruson
- M. Monsieur Régis CAUCHE - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Croix
- M. Maxime CABAYE - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Isabelle FERNANDEZ - Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage
- Mme Marguerite CHASSAING – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUFS – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Eric RENAUD – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Amand-Les-Eaux
- Mme Françoise DEL PIERO – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY– Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, Adjointe au Maire de Thivencelle
- Mme Marie CIETERS – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord

- Mme Sylvia DUHAMEL – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Membres représentant le Personnel :

- M. David LADAGNOUS – Titulaire
CIS Caudry – Syndicat Autonome
- M. Jean-Rémy FAVIER – Suppléant
CIS Lesquin – Avenir Secours
- M. Bernard MAJOT – Suppléant
CIS Cambrai – CFTC

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental
- M. le Colonel h. c. René SPIÈS
Directeur Départemental Adjoint
- M. le Médecin Colonel Patrick HERTGEN
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- M. Frédéric THIERY
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- Mme Mireille MOUELLE
Chef du Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines
- Mme la Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS
Chef du Groupement Santé et Sécurité en Service - Pôle Ressources et Relations Humaines
- Mme Violaine GATTIER
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- M. le Commandant Pierre VANHESSCHE
Représentant le Lieutenant Colonel Dominique JACQUES
Chef du Groupement Territorial 1

- M. le Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Commandant Marc BIDON
Représentant le Lieutenant Colonel Vincent LABADENS
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Lieutenant Colonel Jean-Jacques MOLIERE
Chef du Groupement Territorial 4
- M. le Commandant Vincent BASSIMON
Chef du Groupement Territorial 5 par Intérim
- M. le Commandant Rémi CAPART
Chargé du dialogue social - Cabinet du Directeur
- M. le Capitaine Bertrand-Xavier ROUGANE CAP
Représentant des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- M. le Capitaine Rémy MARHEM
Cabinet du Directeur
- M. Franck PERIGNY
Service Communication - Cabinet du Directeur
- Mme Anne ROULAND
Groupement Santé et Sécurité en Service - Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. Alain CHUFFART
Représentant Avenir Secours
- M. Laurent CAUTERMAN
Représentant CGT
- M. Emile LAURAIN
CIS Cambrai
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR
Chef du Service Affaires Statutaires, Relations Sociales, Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines
- Mme Anne-Sophie CHARLET
Gestionnaire du Service Affaires Statutaires et Relations Sociales, Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines

M. le Président ouvre la séance à 10 h 30, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme. LEROY LAIDEBEUR procède à l'appel et recense les votants.

Pour les représentants de l'établissement, voteront M. HOUSSIN, M. GADAUT, Mme COEVOET, Mme LEYS, M. GOSSET.

Pour les représentants du personnel, voteront :

- pour la CGT : M. MIRLAND, M. MASSIN, M. TETAERT, M. PIWON
- pour le SNSPP-PATS FO : M. WATRY
- pour Avenir Secours : Mme MULLOT
- pour la CFTC : M. PANZERA
- pour le Syndicat Autonome : M.VERCOUTRE
- pour le Syndicat SUD : M. LESCORNEZ

M. le Président constate que le quorum est atteint et précise que conformément au Règlement Intérieur du CHSCT, le secrétaire adjoint est M. MASSIN.

1. LES EFFECTIFS AFIN DE DÉTERMINER LES REPERCUTIONS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

M. MIRLAND précise que le sujet récurrent des effectifs est en lien avec les conditions de travail actuelles. Le mode dégradé dans les compagnies devient de plus en plus courant. Ceci a des répercussions sur les conditions de travail mais également sur la sécurité des sapeurs-pompiers (SP), voire de leur santé.

M. CAUTERMAN présente un document en annexe détaillant les effectifs en lien avec la loi du 21 février 1996 et les articles qui en découlent : références du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Depuis la départementalisation, le chantier de classification est toujours en cours. L'article R1424-39 du CGCT évoque les moyens "plancher" de ce que peuvent mettre en place les collectivités et le SDIS 59. Il a fallu revoir sur le territoire national les secours à personne car des délais dépassaient alors 30 minutes. Pour les collectivités passées qui constituent actuellement le SDIS du Nord, la Métropole de Lille, celle de Dunkerque et le sud du département, les études ont abouti aux effectifs cités en page 4 et font partie du Règlement Opérationnel, annexe 1-a. Ce tableau qui doit faire partie de la feuille de route du SDIS 59, fait le maillage au titre du SDACR, des centres de secours et de leurs interventions, des moyens qui doivent être octroyés tant matériels qu'humains, ceci pour des départs simultanés. Lorsqu'on parle de classification, il s'agit essentiellement des effectifs opérationnels qui existent dans les CIS. Sont exclus du tableau, les effectifs des Centres d'Alerte, Prévisions, médicaux... Ce tableau recense les effectifs à atteindre de jour comme de nuit et lors des jours fériés par des sapeurs-pompiers professionnels (SPP). Le tableau cité en page 5 reprend le référentiel de la classification. L'effectif devrait être de 1834 SPP alors qu'il est actuellement de 1584 (données du SDIS du Nord). Avant d'atteindre la norme de la classification, il avait été convenu de mettre de la complémentarité avec les sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Cette complémentarité était utilisée par défaut, par substitution du SPP. Les chiffres des effectifs des SPP issus du compte administratif de 2005 montraient 1808 SPP. En 2006, un plan pluriannuel d'embauche sur cinq ans pour atteindre la classification a permis le recrutement de 75 SPP par an. Ce plan, pour des raisons économiques, a été allongé et est arrivé à terme le 31 décembre 2012 et montre au compte administratif 2184 SPP. A compter du 1er janvier 2013, il n'y a pas eu de prévision de recrutement. Le 31 décembre 2015, on constate une dégradation de l'effectif SPP. Même si les dernières discussions laissent entrevoir des changements, le budget primitif décidé en Conseil d'Administration en mars 2017 prévoit 2048 SPP, ce qui représente un déficit de près de 130 SPP sur 2 ans alors que la classification n'est pas encore atteinte. Si on tente de changer la classification, on diminue le service public rendu à la population. Les 60 recrutements annoncés jusque 2020 ne vont pas pallier les 130 manquants. Il manque 251 SPP pour monter dans les véhicules, ce qui correspond à la feuille de route à mettre en place. Ce n'est pas en diminuant la capacité en SPP que les conditions de vie vont s'améliorer. Les SPV ne pourront pas assumer ce rôle. Il

revient sur les SPP qui font 24 heures de garde et devraient pouvoir bénéficier réglementairement au minimum de 48 heures de repos. Pour assurer 388 SPP de nuit et 501 SPP de jour les coefficients sont à multiplier par 4.1 ou 4.2 pour faire en sorte qu'il y en ait un dans chaque équipe (au lieu de 3 en tenant compte des droits à congés...). En ne respectant pas la classification telle qu'elle a été établie, le mode "dégradé" est récurrent alors qu'à l'origine il devait se faire de manière exceptionnelle. Il fait référence à l'entretien avec M. le Préfet, à l'effectif évoqué de 2146 SPP et demande à quoi ce nombre correspond. Apparemment ce chiffre vient de l'Inspection de la Sécurité Civile du mois d'octobre 2015 mais on ne le voit pas au compte administratif de 2014 ni au budget de 2015. Il est nécessaire de revoir le maillage et la classification ainsi que les moyens à mettre en place de manière officielle. Il s'agit également de confirmer le service public déjà mis en place avant la départementalisation qui cherchait à améliorer ces conditions par le biais d'une classification officielle. Pour lever toute ambiguïté, à l'époque de la départementalisation, les représentants syndicaux n'étaient pas contre celle-ci mais posaient la question de son financement. Sans dénier la problématique financière, le SDIS doit effectuer sa mission de service public et les conditions de travail de ses agents doivent être respectées.

M. CHUFFART précise que pour les officiers, les bases du CGCT sont les mêmes. Que ce soient pour les emplois de direction ou d'encadrement des centres de secours, dans les documents des Commissions Administratives Paritaires nationales, le déficit est acté. En 2016 il manquait 75 capitaines et 179 lieutenants (document SDIS 59). Aujourd'hui avec les éventuels recrutements, on en est à moins 71 capitaines et moins 167 lieutenants, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'un point de vue opérationnel pour les Chefs de Groupements ainsi que d'un point de vue du fonctionnement avec un déficit en encadrement dans un certain nombre de services de l'Etablissement. Il demande que l'on prévoit un plan de recrutement et que l'on prenne en compte l'âge de retraite des agents puisque dans ce qui a été présenté, les plans de recrutement sont en décalage par rapport à la pyramide des âges. Il aimerait comprendre pourquoi il est prévu 23 recrutements pour 2018 alors qu'il y a plus d'une quarantaine d'officiers qui ont plus de 57 ans (âge légal). Il demande s'il existe des statistiques concernant les officiers partant à 57 ans, 58, 59.. puisque sur le total prévu de la cinquantaine d'officiers recrutés jusqu'en 2020 à cette date il y en aura plus de 80 qui auront les conditions pour partir en retraite. Les remplacements des potentiels départs en retraite ne sont pas assurés et on est très loin de ce que prévoient les textes. Cette situation pose des difficultés de fonctionnement au quotidien dans un certain nombre de services et de centres de secours. Il souhaite une réponse de la Direction face à la dégradation de la situation des personnels d'encadrement.

M. le Directeur Départemental remarque que la discussion est à la limite de la compétence du CHSCT. Concernant le chiffre évoqué de 2146 par la DGSCGC, le rapport est mis en ligne. Il rappelle les termes de M. le Préfet qui parle de nécessaire complémentarité entre SPP et SPV. Concernant les chiffres, le temps moyen d'arrivée sur les lieux de secours depuis 2014 est de 9 minutes et 9 secondes, temps d'appel compris ; pour mémoire, l'objectif du SDACR étant de 15 minutes. Par ailleurs, en moyenne, dans 99.60 % des cas, les VSAB partent à trois SP, ce qui constitue le meilleur chiffre depuis 2011. Pour les pompes-tonnes, 84.20 % partent à six, meilleur chiffre depuis 2011. Sur les pompes-tonnes à cinq, ceux-ci partent à cinq dans 92.43 %. Autre élément, on constate une baisse de l'activité opérationnelle depuis le début de l'année de 4 % et sur les unités professionnelles et volontaires, elle est de 7.8 %. Le Président du SDIS du Nord s'est engagé sur un plan de recrutement et lors de la convocation des personnes titulaires du concours, sur 240 convocations, 70 personnes se sont présentées et 59 candidats ont été retenus. Le delta s'est opéré avec le recrutement de services civiques. L'engagement du Président consiste, de 2018 jusqu'en 2020, à remplacer poste pour poste, et à recruter pour atteindre le chiffre cible. Concernant les officiers, les choses sont encore plus complexes d'autant que le SDIS du Nord ne maîtrise pas les concours. Il fait observer qu'au SDIS 59 toutes celles et ceux qui réussissent le concours ou l'examen sont nommés. Il n'en reste pas moins être tributaire des recrutements extérieurs et

préfère privilégier la qualité et non la quantité. La volonté de pourvoir les postes est bien présente, pour exemple, deux capitaines ont été recrutés très récemment. Il salue l'effort du Groupement Formation et Préparation Physique car le taux de réussite des agents préparés est de 80 %. Les effectifs du CGCT pour les officiers sont maximum ; il doute que les autres départements atteignent ce maximum. Il faut sanctuariser les effectifs en unités opérationnelles tout en s'accordant sur les chiffres ce qui est l'objet du groupe de travail "effectifs de référence" animé par M. le LCL MAILLARD.

M. VERCOUTRE revient sur la complémentarité SPP - SPV qui ne doit pas signifier remplacer les SPP par des SPV. L'ancienne D130 donnait un effectif de garde SPP, la dernière annexe 2-1 du 2 novembre 2017 du Règlement Opérationnel (RO) montre des SPV maintenus en garde postée. En matière de CHSCT, M. VERCOUTRE connaît bien la problématique des SPV pour en avoir fait partie. Ceux-ci peuvent enchaîner une garde postée la nuit après une journée de travail parfois de 12 heures pour les infirmiers. Ils sont susceptibles de décaler et de reprendre une journée de travail le lendemain. M. le Préfet LALANDE avait en son temps signé une note concernant l'emploi du SPV dans les SDIS : priorisation du SPV à l'astreinte. Le tableau présenté par M. CAUTERMAN montre un effectif de 388 SPP cyclique / jour. Celui-ci est descendu à 357, à la place on met 31 SPV de garde de jour. La nuit on descend à 357 SPP au lieu de 388, remplacés par 43 SPV. Ceci engendre une baisse du potentiel opérationnel de réserve. Auparavant, lorsque les effectifs SPP étaient épuisés, on avait la solution de biper des volontaires en renfort. Comme ces personnels sont utilisés en garde, d'une part on les fatigue et d'autre part on se prive de réserve opérationnelle. En cas d'évènement particulier du type attentat, il demande si les SPP seront mobilisés pour jouer le rôle de volontaires ? La logique veut qu'il y ait une complémentarité lors de situations particulières. Il ne faut pas acter le recours aux SPV en garde comme écrit dans l'annexe 2-1 du RO. On arrive en bout de course, les professionnels manquent de formation et on "bricole" au niveau opérationnel pour assurer le départ des engins. Ceci devient fatiguant pour les personnels et lors des visites CHSCT, ceux-ci l'expriment tous dans les casernes mais aussi dans les bureaux des Groupements.

M. le LCL MAILLARD explique qu'il y a eu un mélange des annexes du RO final et l'ex D130 sur les effectifs journaliers de jour comme de nuit. En comparaison avec l'année 2016, on augmente le potentiel opérationnel, on diminue de 9 SPV de jour et de 11 SPV de nuit et on augmente bien le nombre de SPP à la garde.

M. CAUTERMAN insiste sur l'obligation actuelle d'avoir les SPV à la garde pour faire fonctionner la classification qui constitue la base. Le but est de s'y référer et de tenter de l'atteindre sachant que l'on a injecté 375 SPP sur 6 à 7 ans et que l'on est arrivé à 2184 SPP. L'alerte faite par les représentants syndicaux réside sur le fait que l'on s'appuie sur le volontariat en terme de complémentarité mais que cette situation a ses limites. Ainsi les SPV se retirent du schéma principal, par exemple l'article 8 du RO, et demandent à ne plus anticiper. De ce fait le service public est mis en péril. M. CAUTERMAN comprend bien qu'on ne peut pas atteindre l'objectif de classification rapidement mais demande à revenir aux effectifs de 2012 et faire en sorte, dans l'attente, que les volontaires puissent anticiper pour maintenir le service public attendu. Il ne conteste pas les chiffres avancés par la Direction car il reconnaît une certaine négligence chez les SPP pour rédiger les rapports. Les représentants du personnel savent que les véhicules partent en sous-effectif et au vu du compte administratif constatent une baisse des effectifs. Leur mission est d'alerter. Il est nécessaire d'anticiper les années futures.

M. FATHALLAH déplore le fait que les CTA ne disposent d'aucun outil pour identifier le sous-effectif. Mis à part un signalement radio, une saisie par l'opérateur CTA dans l'historique d'intervention, on n'a à ce jour aucun moyen d'en avoir connaissance. Ce qui est sûr, c'est que l'on fonctionne dans un mode dégradé, non pas sur intervention, mais dès la prise de garde. De nombreuses gardes sont en sous-effectif, il manque de SPP dans le département. Il

confirme que les SPV sont de plus en plus essouffés. Leur sécurité n'est pas assurée car ils reprennent leur travail après leur garde de nuit. Plusieurs exemples de sous-effectifs sont à chiffrer dans le Groupement 4 :

1ère intervention : départ feu de maison à Douchy-les-Mines effectif du FPT ; 6 - EPA : 1 - message radio en sous-effectif - réponse de l'opérateur CTA : il faut combler sur intervention (prendre un SP du FPT pour combler l'échelle)

2ème intervention : départ feu de maison Commune d'Anzin - l'échelle part avec 1 SP qui n'est pas COD 6.

Il pose la question de la prise en compte du sous-effectif dans le département et de notamment la sécurité des agents.

M. PIWON revient sur la cérémonie qui a eu lieu au CIS Somain sur les contrats de service civique. Ces contrats viennent occulter le manque d'effectifs car ils prennent la place d'un agent professionnel sur un piquet clairement identifié. Cette situation est non pérenne et fausse les chiffres présentés à M. le Préfet. Tous les jours, les opérateurs demandent à compléter certains engins car les personnes présentes n'ont pas la spécialité chef d'agrès... Par ailleurs, M. PIWON s'étonne des conditions d'hébergement des services civiques : le logement de fonction du chef de CIS réaménagé est-il bien adapté au nombre de personnes hébergées ? à la mixité homme - femme ? Le CHSCT n'a pas été convié, néanmoins la visite programmée du CHSCT au CIS Somain permettra de prendre connaissance des conditions d'hébergement des services civiques.

M. GADAUT demande des précisions sur le plan de recrutement de l'Etablissement.

M. le Président explique que ce débat a eu lieu en Conseil d'Administration qui décide des effectifs. Cependant il redit la position exprimée par M. le Président du SDIS du Nord lors du dernier Conseil d'Administration : l'objectif pour 2020 est d'atteindre 2146 SPP sauf si le groupe de travail toujours en cours arrive à un autre chiffre qui pourrait être adapté en fonction des conclusions du groupe de travail. Il s'est également engagé à ce qu'à partir d'aujourd'hui tous les départs en retraite ou départs du SDIS 59 soient remplacés au fur et à mesure. On arrive donc sur l'échelonnement à 2146 SPP en 2020. Le compte-rendu de ce CHSCT sera communiqué à M. le Président LECERF et le Conseil d'Administration jugera s'il y a lieu de modifier ou pas ce qui a été annoncé.

M. MIRLAND demande comment l'Etablissement arrivera à l'effectif de 2146 en 2020.

M. Le Président précise qu'un concours va être organisé en 2018 et que le recrutement sans concours est à l'étude.

M. VERCOUTRE déplore que des consignes de certains Chefs de Centre aient été données pour ne pas annoncer les sous-effectifs lors des départs. Il existe un risque pour la sécurité des agents et demande à ce qu'un rappel soit fait auprès des Chefs de Centre pour que le sous-effectif soit annoncé systématiquement par radio.

M. le Président précise que cette demande ne vient pas de la Direction.

M. le Président remercie l'assistance et lève la séance à 11 h 15.

Le SECRÉTAIRE ADJOINT



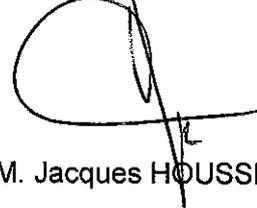
Mme Barbara LEROY
LAIDEBEUR

Le SECRETAIRE



M. François MASSIN

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN